

AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE -AVSi ou AVSm PROJET D'ACCOMPAGNEMENT Annexe 3

ASS

Année scolaire :

Ce document va aider:

- L'enseignant et l'AVS à construire ensemble le projet d'accompagnement en lien avec le projet pédagogique de l'élève,
- à articuler les actions de l'AVS aux adaptations de l'enseignant et de l'équipe pédagogique. Il viendra appuyer les propositions au moment de la mise en œuvre du PPS, dans le cadre des ESS

Ce document est à remplir, conjointement par l'enseignant et l'auxiliaire de vie scolaire, pour chaque élève accompagné, dans le premier mois qui suit la prise de fonction de l'AVS.

École / Établi	ssement:
Commune : .	
Nom de l'ens	eignant :
Nom de l'AVS	3:
☐ AVS-i	Nom et prénom de l'élève :
☐ AVS-m	Noms et prénoms des élèves :

Préambule

- L'expression « les lieux de vie considérés » recouvre l'ensemble des lieux afférents à la scolarisation tout au long du parcours de formation du jeune.
- L'aide humaine individuelle ou mutualisée apportée au jeune handicapé est définie en fonction des modalités fixées dans le projet personnalisé de scolarisation (PPS).
- L'accompagnant intervient toujours sous la responsabilité fonctionnelle du professionnel chargé de la mise en œuvre de l'un ou de plusieurs des éléments du PPS.
- Il participe au suivi du projet personnalisé de scolarisation du jeune dans les lieux de vie considérés. Dans ce cadre, il assiste aux réunions de mise en œuvre et de régulation du projet personnalisé de scolarisation (équipes de suivi de la scolarisation...).
- Conformément au référentiel d'activités extrait du GEVA-Sco, l'aide humaine se décline selon les trois grands domaines d'activités du jeune :
 - o les actes de la vie quotidienne
 - o les activités d'apprentissage
 - o les activités de la vie sociale et relationnelle.

Rédigé le pour la période du au au											

	Accompagnement apporté dans	Objectifs (à définir en début d'accompagnement)	Modalités d'interventions (à définir en début d'accompagnement)	Évaluation des objectifs (à compléter avant l'ESS)
ıne	la sécurité et le confort			
	les déplacements internes et			
	externes			
dien	(mobilité / locomotion)			
l pti	l'installation dans les lieux de			
Vie quotidienne	vie considérés			
	La prise des repas			
	la toilette et les soins			
	d'hygiène			
	l'habillage/déshabillage			

	Accompagnement	Objectifs	Modalités d'interventions	Évaluation des objectifs
	apporté dans	(à définir en début d'accompagnement)	(à définir en début d'accompagnement)	(à compléter avant l'ESS)
	la stimulation des activités			
	sensorielles, motrices et			
	intellectuelles			
sage	l'utilisation des supports			
	pédagogiques conçus par			
ıtiss	l'enseignant			
prer	l'expression (aide à la			
d'ap	communication)			
tivités	le rappel des règles de vie			
Accès aux activités d'apprentissage	l'identification des			
	compétences et des			
	difficultés			
	la compréhension et			
	l'application des consignes			
	l'activité d'écriture, la prise de			
	notes			
	la passation d'épreuves			
	d'examen ou d'évaluation			

	Accompagnement	Objectifs	Modalités d'interventions	Évaluation des objectifs
	apporté dans	(à définir en début d'accompagnement)	(à définir en début d'accompagnement)	(à compléter avant l'E.S.S)
	l'accueil			
<u>e</u>	la mise en confiance de l'élève			
nne	la communication avec son			
et relationnelle	environnement			
t re	les interactions avec son			
	environnement			
Vie sociale	la sensibilisation de			
	l'environnement au handicap			
	la prévention de situation de			
	crise, d'isolement ou de conflit			
	la participation de l'élève aux			
	activités prévues dans tous les			
	lieux de vie considérés			

Répartition des temps d'accompagnement de l'élève par l'AVS

	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin							
Repas							
Après-midi							